

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES D'AGILOR

- **Financement avec ou sans apport**
- Un seul interlocuteur, aucune démarche !
- Une réponse en 48h

POUR QUI ?

- Agriculteurs individuels.
- Exploitations agricoles en société.
- Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).
- Entrepreneurs de travaux agricoles.

QU'EST-CE QU'AGILOR ?

Agilor permet de financer jusqu'à 100 % l'achat de tout matériel agricole, neuf ou d'occasion : tracteurs, moissonneuses batteuses, pulvérisateurs... Une seule condition : acheter cet équipement auprès d'un vendeur spécialisé.



Bon à savoir : le montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) peut faire l'objet d'un crédit à court terme complémentaire. En crédit-bail et location financière, elle est prélevée périodiquement comme le loyer et ne fait pas l'objet d'une avance de votre part ou d'un prêt.

UN FINANCEMENT PERSONNALISÉ POUR VOUS ÉQUIPER

Le financement Agilor peut prendre la forme d'un crédit classique, d'un crédit-bail matériel ou d'une location financière. Pour le crédit classique, le remboursement se fait :

- sur une durée de 1 à 7 ans, selon vos besoins et la nature du bien financé,
- sous forme d'échéances annuelles, semestrielles, trimestrielles ou mensuelles,
- avec une 1^{ère} échéance éventuellement différée de 1 à 21 mois.

Agilor regroupe plus de 200 formules de financement en crédit, crédit-bail et location financière mises au point en collaboration avec les constructeurs et les distributeurs de matériel agricole. Votre financement

s'adapte ainsi au mieux aux différents matériels financés et à vos impératifs de trésorerie. Ces formules sont proposées avec ou sans apport ou 1^{er} loyer.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

En crédit, votre vendeur de matériel agricole, est votre seul interlocuteur. Pour le crédit-bail et la location financière il bénéficie de l'accompagnement du correspondant AGILOR de la Caisse régionale Crédit Agricole. Votre interlocuteur s'occupe de tout : étude de vos besoins, conseils pour vous aider à choisir le financement adapté, achat du matériel... C'est également lui qui remplit avec vous la demande de financement et la communique à votre Caisse régionale Crédit Agricole. Vous n'avez aucune démarche à effectuer !

UNE RÉPONSE EN MOINS DE 48H

Vous êtes informé dans les 48h de la décision concernant votre demande de financement. Cette procédure simplifiée vous garantit une réponse rapide pour que vous puissiez disposer au plus vite de votre matériel.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER POUR CONNAÎTRE LES DÉTAILS, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE CETTE OFFRE DANS VOTRE CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE.